

Image not found or type unknown



Bon de commande est il valable oui ou non

Par **lulu19**, le **05/01/2009** à **14:41**

j'ai signé un bon de commande pour des panneaux solaires , il y a quelques mois de ça , exactement au mois de juin . Sur celui ci le délai de livraison est de un mois . Est il encore valable ? par contre je n'ai pas signer le devis qu'il mon fait parvenir .Suis je toujours dans mon droit de faire appel à une autre entreprise rn merci de répondre .